

INÉGALITÉS SOCIALES, DISPOSITIONS ET USAGES DU NUMÉRIQUE

[Fabien Granjon](#)

De Boeck Supérieur | « [Éducation et sociétés](#) »

2022/1 n° 47 | pages 81 à 97

ISSN 1373-847X

ISBN 9782807398108

DOI 10.3917/es.047.0081

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2022-1-page-81.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Inégalités sociales, dispositions et usages du numérique

Fabien GRANJON

Expérience, Ressources Culturelles Éducation (Experice)

Université Paris 8

2 rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis

< fabien.granjon@univ-paris8.fr >

Une partie des travaux qui portent sur la fracture ou le fossé numériques souffre paradoxalement d'une carence dans la théorisation des inégalités sociales (van Dijk 2005, Granjon et al. 2009). Largement conduites par une recherche administrée, les enquêtes à destination des décideurs s'appuient sur un utilitarisme dont l'impératif opératoire tient lieu de nouvel arbitre social. Essentiellement quantitatives, elles montrent, sans surprise, que les critères discriminants quant à l'accès et à l'usage aux/des technologies numériques d'information et de communication (TNIC) relèvent structurellement de variables telles que la profession exercée, le rang de certification scolaire, les revenus, l'âge, l'origine ethnique ou la taille de l'agglomération fréquentée. Pour autant, la fracture numérique semble ne devoir se conjuguer qu'au singulier, limitant la possibilité même de penser la nature sociale des inégalités relevées. Aussi les processus de diffusion et d'adoption de l'informatique connectée, taux de pénétration à l'appui, bénéficient-ils irrémédiablement des logiques de marché (par une extension de la concurrence et un abaissement des coûts) et des politiques publiques (qui les complètent sans s'y substituer). Dès la fin des années 1990, les degrés d'équipement et de consommation n'ont cessé de croître. Même si des écarts de taux d'équipement persistent, les évolutions statistiques sont utilisées pour valider l'hypothèse d'une forme de moyennisation de la société digitale et la nécessité de lutter contre ce qui est présenté comme une nouvelle forme d'inégalité.

Dans un premier temps, cet article revient sur les notions d'e-exclusion et d'illectronisme qui traversent la littérature dédiée à la fracture numérique et qui, pour intéressantes qu'elles soient, n'octroient pas assez d'importance aux processus de socialisation des usagers de l'informatique connectée configurant

pourtant leurs pratiques numériques. Ensuite, appuyé sur une enquête de terrain conduite via des entretiens compréhensifs auprès d'usagers populaires des TNIC (Granjon à paraître), il met en lumière la charge heuristique du concept de capital numérique qui permet d'accorder une attention renouvelée à l'épaisseur sociale des cadres d'usage. Enfin, ces discussions amènent à esquisser une problématisation des usages sociaux du numérique, attentive aux dispositions des usagers, qui redonne une pleine portée explicative aux dynamiques de socialisation.

E-exclusion et illectronisme

La rhétorique de l'exclusion est très présente dans les discours (politiques, médiatiques et scientifiques) sur le domaine du numérique, présenté comme le lieu de détermination de phénomènes sociaux de la modernité technologique. Si l'exclusion sociale se voit comme une "euphémisation souterraine, [une] désimplification masquée par une implication de surface dans une dénonciation qui, en s'instituant, voile dans le même temps les ressorts de la réalité qu'elle dénonce" (Karsenti 1996), l'exclusion numérique apparaît aussi comme un cache-misère, puisqu'elle oblitère les raisons et la nature d'une désaffiliation résumée à une déréticulation, une déliaison numérique.

À cette aune, la résorption de la mal nommée fracture numérique a tendance à être saisie comme une affaire d'insertion et d'inclusion d'un type d'exclus de l'intérieur visant à réintégrer les potentiels inemployés des marges. C'est un numérique-providence qui est promu comme nouvel intégrateur social dont la dissociation est présentée comme l'équivalent d'une radiation interdisant les bénéfices individuels. Le sujet social, économiquement et culturellement déterminé s'efface alors et laisse place à la figure d'un individu qui se définit comme sujet numérique porteur d'un niveau de performance minimal. Sans classe, il ne s'inscrit dans aucun rapport social, ne revendique aucune identité sociale et répond aux attentes de la société a priori disposée à son intégration.

Ce prisme de l'ex/in/clusion numérique induit deux types de raisons pour lesquelles les inégalités sociales-numériques (expression préférée à fracture numérique) sont censées devoir être comblées : d'une part, pallier les manques, les insuffisances ou l'éloignement numériques permet de lutter plus ou moins directement contre les inégalités sociales et les ruptures biographiques ; d'autre part, raccrocher les marginaux à la centralité de la société digitale. Dans le premier cas, il s'agit de reprendre pied dans la société et de lutter contre des

formes d'inégalités préexistantes, grâce à l'informatique connectée. Les TNIC, vues comme porteuses de potentiels positifs pour tous, sont des opportunités à actualiser dans des politiques publiques et des produits et services privés censés apporter des gains de bien-être et permettre aux insérés de prendre l'ascenseur social numérique. Dans le second, l'optique est de ne pas se faire distancer davantage (facteur aggravant) en se laissant happer par de nouvelles inégalités qui, de nature numérique, auraient néanmoins des implications dans la vie sociale.

Ces deux options sont peu satisfaisantes. La première a tendance à voir le numérique comme la solution à des problèmes qui n'en dépendent qu'à la marge et détourne l'attention des causes véritables de l'injustice sociale. La seconde, sans nécessairement considérer le numérique comme la nouvelle panacée sociale, envisage de l'isoler comme domaine de pratique autonome dont la fréquentation suffirait pour s'insérer (Ragnedda & Mutsvairo 2018). Dans les deux cas, les inégalités sociales-numériques ne sont pas saisies comme relevant d'abord de conditions foncièrement sociales, parfois même le répertoire des inégalités serait indexé à la chose numérique. L'injustice sociale est alors délaissée au profit de l'insertion sociale, entendue comme une mesure permettant de rompre l'isolement, par le biais du développement des pratiques de l'informatique connectée, envisagées comme une des clés essentielles pour une réintégration sociale.

Cette notion d'ex/in/clusion numérique fait par ailleurs pièce avec celle de littératie numérique (digital literacy, Erstad 2010) et son pendant carencé, l'illectronisme (illettrisme numérique ou inhabileté numérique). Ce terme est utilisé pour décrire les situations de non-usage ou de mésusage dues à un manque de compétences proprement numériques (manipulation des objets, des interfaces, des applications, etc. –habiletés techniques, Litt 2013). Il rend aussi compte d'une insuffisance dans la maîtrise d'opérations de manipulation symbolique (lecture, apprentissage, classement, raisonnement, etc. –habiletés culturelles, Hargittai 2008) qui ne sont pas propres à l'informatique connectée, mais des préalables cadrant les pratiques numériques. L'illectronisme décrit donc des difficultés notoires liées à différentes opérations nécessaires au déploiement d'usages plus ou moins basiques pour atteindre un but précis (van Dijk 2005).

Une large partie de la littérature dédiée à ce domaine a trait aux types d'habileté en jeu, dont certains sont scrutés et mis en avant au regard des impératifs de la société numérique (Warschauer 2003) : se tenir prêt à saisir les opportunités, être capable de se présenter sous un jour favorable (self-promotion) ou faire fructifier son carnet d'adresses (van Dijk, van Deursen & Ten Klooster 2014). Outre ces aptitudes, reconnues comme celles des grands de

la cité par projet (Boltanski & Chiapello 2002), d'autres ont été investiguées (des compétences informationnelles : recherche d'information, compétences à classer, à trier, à s'exprimer, etc. Il a été méthodiquement montré que, faisant souvent système, elles ouvrent des potentialités plus importantes à celles et ceux qui en étaient porteurs (quand elles sont interreliées, surtout aux classes les plus aisées et cultivées) sur divers domaines en relation avec la vie quotidienne, privée et professionnelle (Zillien & Hargittai 2009). Quel que soit le référentiel de compétences adopté –il en existe de nombreux (Carretero Gomez et al. 2017)–, il appert une distribution sociale des connaissances numériques –instrumentales, topologiques, informationnelles, herméneutiques (apprendre à apprendre) ou stratégiques. Celles-ci sont des préalables nécessaires à la réalisation concrète d'objectifs personnels mais, surtout, restent largement indexées au volume et à la structure des capitaux dont les utilisateurs sont porteurs. L'aisance numérique se trouve en relation avec des savoirs et savoir-faire pratiques acquis dans d'autres environnements et situations socialement sélectives, tels les parcours éducatifs les plus achevés, faisant défaut aux individus les moins culturellement dotés (van Deursen 2010).

Sans remettre en cause frontalement le bien-fondé de ces examens (ne pas avoir la maîtrise a minima de l'informatique connectée est un handicap dans une société informatisée), ce cadrage n'envisage les inégalités sociales-numériques que sous l'angle de figures de l'extension du domaine de la déposition. Celle-ci vise à fabriquer un nouveau problème public qui emprunte –comme pour l'illettrisme– au registre de la plainte publique caractérisée par “une tendance à la surinterprétation des effets positifs de l'entrée [dans la pratique], ainsi que des effets désastreux de la non-maîtrise” (Lahire 2005, 47). Là où il semble n'y avoir qu'une évidente prolongation de problèmes de justice sociale se substitue un intérêt pour une forme de lutte contre l'exclusion du monde numérique ayant tendance à être réifiée et présentée comme connectée à d'autres problèmes sociaux (déficit en différents capitaux) par des liens de causalité, alors qu'ils sont associés comme conséquences de causes identiques. L'illectronisme devient ainsi un problème décisif occupant une centralité qu'il n'a pas. L'importance dont il est affublé permet de minorer l'existence de facteurs explicatifs pourtant beaucoup plus fondamentaux.

D'une manière générale, les approches attentives aux compétences numériques (digital skills) –telle la “Resources and Appropriation Theory” de van Dijk et van Deursen (2014)– considèrent que ce qui se trouve entre l'accès technico-social et les pratiques plus ou moins développées de l'informatique connectée sont surtout des (in)compétences permettant ou restreignant les usages. Cette attention pour la littératie numérique n'est que partiellement satisfaisante, car elle laisse entendre que l'agir numérique ne serait qu'une

affaire d'aptitudes pratiques, de savoir-faire cadrés par des motivations et des techniques d'apprentissage. Or comme le rappelle Lahire (2002, 416), les expériences socialisatrices ne se résument pas à des logiques d'apprentissage et les compétences –fussent-elles génériques– sont des potentialités, pas des inclinations. Un intérêt ciblé sur les compétences a tendance à n'envisager les comportements que sous l'angle d'un ajustement pratique entre capital humain et raison instrumentale fait de décrochages et de rattrapages. Il tend à instruire une vision fondée sur les principes de l'efficacité et du technosolutionnisme (*technology-as-a-shortcut*, Hosman et al. 2020) : un dysfonctionnement peut être rectifié par un apport de moyens à la fois techniques et capacitaires, rationnellement mobilisables.

Du capital numérique

Outre les approches en termes d'ex/in/clusion numérique et d'illectronisme, un pan (pour l'essentiel anglo-saxon) des recherches dédiées mobilise le concept de capital numérique. L'emploi de ce syntagme avance l'existence d'une forme de capital répondant à une structuration similaire à celle du capital culturel (Bourdieu 1979a), jusqu'à le considérer comme une spécification, une sous-espèce de ce dernier (*digital cultural capital*, Ollier-Malaterre et al. 2019). Cette singularisation n'est pas liée à l'existence d'un champ particulier, mais à une dynamique générale (la numérisation du signe et l'informatisation de la société) traversant nombre des aires de l'espace social. Le capital numérique, sa nature précise, son rendement et son utilité restent à appréhender en relation avec les champs desquels ils participent et qui se présentent comme autant de lieux d'une application propre (van Dijk 2013). Paino et Renzulli (2013) estiment, par exemple, qu'il est possible de repérer des dimensions numériques au capital culturel et montrent que, parmi les élèves du premier cycle, les compétences en informatique autorisent des formes de distinction et de valorisation sociale allant de pair avec une réussite scolaire plus assurée (Zillien & Hargittai 2009). Dans cette perspective, O'Keeffe (2009) évoque l'idée d'un capital technoculturel, Straubhaar et al. (2012) un techno-capital et Fluckiger (2007) un capital informatique, pour désigner ce qui se transmet dans les familles sur l'usage de l'informatique et dont il montre l'indexation aux origines sociales. Ollier-Malaterre (2018) évoque un capital culturel technologique prévalant à la gestion des frontières sociales numériques (amicales, familiales, professionnelles, etc.), lequel serait un privilège de classe.

S'agit-il d'un marcottage inutile de plus de la notion de capital (Neveu 2013) ? Sans doute pas, car le capital numérique n'est pas une nouvelle modalité de capital, mais une spécification du capital culturel. Cet appui conceptuel permet de sortir des cadrages ordinaires liés aux problématiques fonctionnalistes de l'e-ex/in/clusion et de l'illectronisme. Les biens, les savoirs, les compétences et les dispositions à l'égard du numérique sont envisagés comme des ressources inégalement distribuées selon des espaces plus ou moins technologisés qui en mobilisent donc, différenciellement et localement, certains attributs et peuvent en assurer la conversion en capital économique ou social. La vision binaire exclusion-inclusion est donc remplacée par une approche en termes de continuum de pratiques à saisir en situation (historiquement et socialement, passé et présent), au-delà de la fausse correspondance –quand elle est systématisée– consistant à ranger les usagers populaires du côté des faibles utilisateurs et les forts utilisateurs dans le camp des autres classes (Compaine 2001).

À l'instar du capital culturel, concept-maître de l'appareil théorique bourdieusien, le capital numérique invite à envisager les usages des TNIC sous l'angle des profits spécifiques qu'ils sont susceptibles d'offrir et nécessairement de la structure différentielle des chances de profit. Pour Ragnedda (2018), le capital numérique est la condition de possibilité pour convertir les autres formes de capital en ressources numériques utiles puis celles-ci en profits sociaux, selon des scénarios-types n'envisageant pas simplement le cumul des (dés)avantages (Park 2017), mais considérant leurs possibles hybridations. Il s'agit par exemple d'envisager que des pratiques numériques élaborées sur le plan des usages ne soient pas nécessairement synonymes d'un gain émancipatoire ou, a contrario, que des usages plus fragiles puissent néanmoins apporter des améliorations existentielles notables (Roberts & Townsend 2016). Dans cette veine, Gilbert (2010), Robinson (2009, 2014), Clayton et Macdonald (2013) ou encore Yates et Lockley (2018) ont établi des programmes de recherche attentifs à la manière dont les individus d'extraction populaire développent des pratiques de l'informatique connectée inégalement habilitantes selon leur localisation géographique, leur genre, leur race, leur classe, mais aussi en fonction du volume de leurs capitaux et de la structure générale de ceux-ci.

Le capital numérique se présente sous trois aspects. À l'état objectivé d'abord. Les biens (im)matériels sont un préalable aux usages de l'informatique connectée (ordinateurs, smartphones, périphériques, logiciels, accès à Internet, etc.) et constituent la première brique du capital numérique qui s'objective donc dans des artefacts techniques. Ces éléments (im)matériels forment un patrimoine numérique dont le legs ou l'acquisition nécessite des moyens financiers et/ou une transmission domestique qui dépendent de

capitaux préalables, économique et culturel, cadrant les engagements numériques. Lise, 12 ans, élève d'un collège dont les résultats au brevet sont les meilleurs du département, dont les parents sont universitaires, possède deux ordinateurs portables (hérités de sa mère), une tablette, un smartphone, une console de jeu et un écran de grande taille. Cet ensemble lui autorise un confort et une connectivité (autocontrôlée, mais potentiellement continue) pour passer autant de temps qu'elle le souhaite devant des écrans, pour un apprentissage optimisé, au moins quant aux conditions pratiques d'usage. Kevin, même âge, d'extraction ouvrière, fréquentant un collège proche géographiquement de celui de Lise, mais réputé pour ses problèmes, n'a accès à Internet que via le vieil ordinateur familial, partagé avec ses parents, ou le smartphone de sa sœur aînée lycéenne qui lui en laisse l'accès quand elle estime ne pas en avoir besoin (moments rares). Ses temps de présence en ligne et son acculturation aux environnements numériques sont, sans surprise, bien moindres que ceux de Lise. Elle a su développer, en quelques années de pratique, une large autonomie, tandis que Kevin ne maîtrise que des opérations de base et affirme avoir besoin d'une aide fréquente qui ne lui est apportée qu'en certaines occasions seulement.

Les lois de Moore postulant que les matériels informatiques sont de plus en plus performants sur des durées constantes assez courtes posent la question, sous l'angle du capital numérique, de la charge distinctive de la mise à niveau. Disposer d'un matériel récent, voire des derniers modèles disponibles, devient une manière de se différencier, alors que les équipements ne sont plus des biens rares. Nicolas, dont les seuls moyens pécuniaires sont le RSA et des allocations sociales complémentaires, développe ses sites web militants, tient à jour ses pages Facebook et écrit de la poésie sur un ordinateur qui a près de dix ans. Son téléphone portable qu'il dit "appartenir au paléolithique" ne lui permet que de téléphoner et d'envoyer des SMS, contrairement à Driss, consultant dans le numérique, qui affirme ne pas pouvoir faire autrement, "pour le standing pro", que d'acquérir des nouveautés de la marque à la pomme, surtout pour les smartphones : "C'est l'objet par excellence de la frime. Quand tu poses le dernier iPhone sur la table en réunion, tu marques des points. On te perçoit comme plus crédible". Le capital culturel objectivé est la condition de possibilité pour développer des usages, mais il peut aussi être articulé, comme en témoigne Driss, à une recherche de profits symboliques fondée sur la possession matérielle, qui ne se cantonne pas à la sphère professionnelle. Par les équipements s'ouvrent donc de potentiels profits culturels, sociaux, économiques, symboliques qui sont proportionnés à leur perfectionnement et à la primordiale maîtrise pratique de ces innovations. L'appareillage possédé, prêté, loué, etc., ne détermine donc que partiellement les conditions spécifiques

de l'appropriation des technologies numériques (Powell et al. 2010). Le capital numérique objectivé apparaît comme une condition nécessaire à l'engagement de pratiques concrètes, mais certainement pas suffisant quant à ce que celles-ci ouvrent comme possibles. L'actualisation des virtualités techniques n'est rendue possible que par l'entremise de la forme incorporée du capital numérique.

Celle-ci fait référence aux savoirs, savoir-faire pratiques, compétences (connaissance des environnements techniques et économiques, maîtrise des technèmes de l'informatique connectée, etc., van Dijk 2005) indispensables à l'appropriation des TNIC. Le capital numérique incorporé est ce qui permet d'assurer la bonne marche du capital technique objectivé dans les machines –ordinateurs, plateformes, réseaux sociaux numériques, etc. Il est ce par quoi il faut (encore) passer pour faire fonctionner et fructifier les promesses techniques, productives ou autres. Nombre d'enquêtes de terrain montrent que les usagers les plus avancés de l'informatique connectée –techniquement les plus compétents– sont plus susceptibles de tirer quelque profit de leurs pratiques en ligne que leurs homologues qui ne peuvent se prévaloir que de compétences moindres (recherche et hiérarchisation des informations, débogage, programmation, etc., Witte & Mannon 2010). Leurs usages, plus souples, se révèlent à la fois plus diversifiés et plus en lien avec leurs besoins personnels et professionnels (DiMaggio & Bonikowski 2008). La recherche de Pasquier (2018) sur les usages d'Internet au sein des familles rurales modestes donne des exemples globalement positifs semblant agréer les attendus des internautes populaires, contrairement, par exemple, au témoignage Mireille, 55 ans, agent d'entretien en recherche d'emploi : “Je suis perdue avec Internet. Je n'y arrive pas sans l'aide de mon fils, mais qui n'est pas toujours là quand j'aurais besoin. C'est quand même compliqué. Y a trop de... Je suis vite perdue et je me décourage. On dit que ça facilite les démarches, mais moi je trouve que ça complique, parce que je ne suis pas très à l'aise avec ça”. Il faut évidemment considérer que, pour certains utilisateurs, le recours à Internet est vécu comme une injonction imposée sans qu'elle corresponde à la moindre envie, inclination ou appétence pour le type d'activité pratique qu'elle suppose. Le capital numérique dans sa version incorporée n'est pas seulement compétences et savoir-faire. Il décrit aussi des dispositions durables (penchants à agir, penser, sentir) portant les intérêts, les réflexions et les désirs en lien avec l'informatique connectée.

Comme pour le capital culturel, son accumulation “suppose un travail d'inculcation et d'assimilation, coûte du temps et du temps qui doit être investi personnellement par l'investisseur. [C'est] un avoir devenu être, une propriété faite corps, devenue partie intégrante de la ‘personne’, un habitus” dont une autre caractéristique marquante est qu'il cumule “les prestiges de la

propriété innée et les mérites de l'acquisition" (Bourdieu 1979b, 4). Il a tendance à fonctionner comme un capital symbolique à la fois méconnu en tant qu'il apparaît comme naturel et reconnu car il peut aussi être considéré comme le fruit d'un effort singulier. Lise (déjà évoquée) est perçue par une partie de son entourage comme une jeune fille à la fois "douée" et "méritante", tandis que Kevin est à plusieurs reprises décrit par ses parents comme "un peu feignant" et "pas très doué pour les études", sentence qui démontre que les usages de l'informatique connectée sont ici avisés comme sensiblement proches des pratiques scolaires dont ces personnes se sentent elles-mêmes éloignées. À l'instar du capital culturel, la socialisation numérique se reçoit dans les familles les mieux dotées (numériquement notamment) à la manière d'un héritage ordinaire précoce et allant de soi. "En outre, et corrélativement, le temps pendant lequel un individu déterminé peut prolonger son entreprise d'acquisition dépend du temps pendant lequel sa famille peut lui assurer le temps libre, c'est-à-dire libéré de la nécessité économique, qui est la condition de l'accumulation initiale (temps qui peut être évalué comme manque à gagner)" (Bourdieu 1979b, 5), mais aussi, parfois, de l'accumulation secondaire. Le temps et l'argent sont deux variables centrales qui, quand elles viennent à manquer, ne facilitent ni l'entretien ni le déploiement du capital numérique incorporé. Christophe, 50 ans, au RSA, affirme ainsi : "J'ai laissé tomber les langages de programmation de site web. Du temps du HTML, j'étais vraiment au top. Dans ma boîte de l'époque, on a été les premiers à faire des sites dynamiques, pour des grandes marques de mode. Après, quand je suis parti, j'ai repris deux ans des études de master dans un autre secteur et après ça a été surtout du chômage avec des courtes périodes de boulot, des missions dans des grosses boîtes. J'ai complètement laissé tomber pour des raisons de santé et là, maintenant, je suis complètement à la ramasse sur la technique pure et dure. Il aurait fallu que je me tienne au courant, que je continue à être performant, mais c'était pas facile avec les soucis de... Pas le temps quoi... Pas la tête non plus et pas les thunes non plus. Donc pas possible de rester perfo".

Enfin, le capital numérique existe à l'état institutionnalisé, par l'objectivation dans des titres scolaires, des brevets d'aptitudes, des passeports et autres attestations de compétences numériques. Au-delà des diplômes sanctionnant des cursus spécialisés de type universitaire, des formations de technicien ou d'ingénieur, les certificats en tout genre prolifèrent. L'informatique connectée étant considérée aujourd'hui, notamment par l'éducation nationale, comme relevant de savoirs fondamentaux comme le français, les mathématiques et l'anglais de communication internationale, des certifications ont été créées, censées "conférer à son porteur, une valeur conventionnelle constante et juridiquement garantie sous le rapport [du numérique]" (Bourdieu 1979b, 5). Le Brevet Informatique et Internet (B2I) s'adresse ainsi aux écoliers et aux

apprentis (primaire, collège, lycée/CFA GRETA –équivalent national du Passeport de Compétences Informatique Européen). Le Certificat Informatique et Internet (C2I) est destiné aux étudiants du supérieur et aux futurs enseignants et le Passeport pour l'Internet et le Multimédia (PIM –délivré par les Espaces Publics Numériques) valide un degré d'alphabétisation minimum au numérique (comme le certificat Naviguer Sur Internet dédié aux publics étrangers à la culture des réseaux et de l'informatique. Depuis 2019, B2I, C2I et PIM ont été remplacés par le dispositif PIX, service public en ligne de type jeux sérieux (serious game), destiné à évaluer, développer et certifier ses compétences numériques et dont il existe une déclinaison inscrite à l'inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (PIX Pro).

L'institution du capital numérique par ces instances est ainsi versée au répertoire de l'idéologie numérique, censé témoigner de la charge horizontaliste et méritocratique de l'ère numérique, lequel faciliterait une intégration à celles et ceux "qui en veulent", loin des "discontinuités durables et brutales" (Bourdieu 1979b, 5) instituées par le système d'enseignement traditionnel. Ces certificats n'ont, de fait, qu'une autonomie relative par rapport à celles et ceux qu'ils patentent. Ces attestations s'avèrent moins importantes que les compétences incorporées qu'elles certifient (capital humain numérique) et qui doivent être en permanence mises à jour (certification en pratique plutôt qu'en titre). La critique du figement (réel) du capital numérique (plus largement, culturel) dans des diplômes, passe sous silence le fait que la flexibilisation des titres et des grades pousse à faire ses preuves en permanence. Ce défi continu se relève au risque de la fatigue d'être soi (par sur-sollicitation de ses potentiels) et d'une concurrence accrue entre les personnes qui s'avèrent paradoxalement d'autant plus interchangeables qu'elles sont singulières. Les diplômes instituaient une équivalence entre les porteurs du titre qui infériorisaient celles et ceux qui n'en disposaient pas, mais leur dévaluation n'équivaut pas à un nouvel égalitarisme. La conversion du capital numérique en capital économique, notamment sous forme de salaires, est dégradée au motif de la non-possession des certifications reconnues, lesquelles assuraient jusqu'alors des taux de convertibilité minimaux par l'entremise de grilles salariales et de conventions collectives sectorielles. La compétence ne vaut plus, en argent, que ce que l'employeur consent à la rémunérer, dans le cadre d'un code du travail que les gouvernants défont via un arsenal législatif accordant plus de latitude à un patronat intéressé par la flexibilité. Sous couvert d'une plus grande ouverture de la structure des chances de profit, il y a par exemple une dépréciation de la rentabilité des aptitudes professionnelles les plus proches des opérations de production fondamentales, telles les tâches de programmation (un capital numérique productif, Villanueva-Mansilla et al. 2005).

Penser les usages du numérique sous l'angle des dispositions

Le concept de capital numérique, notamment dans sa forme incorporée, invite à saisir les usages de l'informatique connectée comme largement caractérisés par le poids du passé incorporé des usagers. Il semble opportun de considérer la structure des pratiques numériques en étant sensible à la pluralité des schémas d'expériences engrammés par les usagers. Les différents régimes d'usages observables se présentent alors comme des traductions praxéologiques de rapports sociaux et les inégalités sociales-numériques comme les conditions concrètes rendant difficiles l'acquisition de capacités compétentielles (mobilisation volontaire de savoirs et savoir-faire spécifiques) et dispositionnelles (inclinations à agir, croire, penser, sentir, etc.) à saisir les prises positives de l'informatique connectée.

La fracture numérique ne saurait donc être appréhendée qu'au travers de situations caractérisées par un faible niveau d'accès, de maîtrise technique ou des répertoires de pratiques indigentes ou déficientes. Contrairement à ce qui est généralement avancé dans la littérature (Ragnedda & Mutsvairo 2018), celles et ceux qui développent des pratiques en ligne conséquentes ne tirent pas toujours bénéfice de leurs usages ou si, c'est le cas, les profits peuvent être sensiblement distants de ce qui était visé (van Deursen & Helsper 2015). Envisager cette possibilité ne revient pas non plus à penser que ces modalités pratiques de mobilisation du numérique signent la disparition d'inégalités de capacité. La morphologie des usages –surtout déterminée par des opérations de quantification– ne dit rien de leur fonction sociale. Celle-ci ne peut être arrêtée que par une hypothèse susceptible de replacer les pratiques dans un ordre social qui en détermine le cadre, lequel a des chances de se voir renforcé, voire de se trouver déplacé par les pratiques qu'il co-produit. En faire l'hypothèse ne revient pas à verser dans le misérabilisme si l'attention est autant portée sur la manière dont les usages s'inscrivent dans des rapports sociaux qui les structurent et les contraignent, que sur la façon dont ils s'en échappent et produisent des pratiques atypiques du point de vue de leur appartenance de classe. Il semble évident que l'inclusion numérique n'est synonyme ni d'inclusion sociale ni de vivification de la démocratie.

En ayant soin de prendre en compte la diversité des formats d'usages parfois très inventifs, l'orientation de recherche proposée saisit la variété de surface des usages numériques comme ne pouvant dire, seule, quelque chose des profits et des utilités sociales qui en sont tirées par celles et ceux qui les mettent en œuvre. La compréhension des logiques d'usage et des modes

différenciés d'appropriation nécessite leur mise en regard avec des dispositions incorporées produites par les structures objectives de la société. Les étapes de socialisation et d'apprentissage inculquent des manières de faire et des schèmes de perception (dispositions corporelles et cognitives) conditionnant les modes de familiarisation aux outils numériques, l'acquisition des habiletés (sensori-motrices et cognitives), ainsi que la place attribuée à l'utilisation des machines dans la construction de soi, des identités de genre, d'âge, de classe ou encore de métier. Les usages des TNIC dépendent ainsi de ressources sociales-culturelles inégalement distribuées dans l'espace social. Ils pèsent sur les moyens financiers et les habiletés techniques et, plus fondamentalement, sur les accomplissements pratiques pris en tension entre le probable et le possible. Pour être pleinement analysés, ils doivent donc être appréhendés dans leur cohérence avec les conditions de production des expériences sociales des utilisateurs et les contraintes externes cadrant leurs investissements. Car "les agents sociaux, et aussi les choses en tant qu'elles sont appropriées par eux, donc constituées comme propriétés, sont situés en un lieu de l'espace social, lieu distinct et distinctif qui peut être caractérisé par la position qu'il occupe par rapport à d'autres lieux" (Bourdieu 1997, 161).

Faire sien ce principe, c'est prendre au sérieux le fait que, selon leur appartenance sociale, les utilisateurs ne saisissent pas les mêmes attributs décisifs du numérique et n'en définissent ni d'identiques propriétés utiles ni les mêmes usages. Ainsi y a-t-il correspondance entre l'espace des pratiques numériques et celui des positions sociales, sans qu'elle soit de l'ordre de l'uniformité. Les usages sociaux de l'informatique connectée sont liés aux représentations, envies, appréciations, intérêts, goûts et sens pratiques de ceux qui les mobilisent. Ils se présentent comme les produits intériorisés de la socialisation passée et de formes de domination sociale. Ils sont l'actualisation d'un ajustement complexe entre une histoire sociale incorporée (schèmes de perception et d'action des usagers) et la mobilisation d'un artefact technique (une histoire faite chose via des objets, interfaces, services, etc.) ; ajustement combiné de mondes sociaux et culturels inscrits dans des programmes d'action et des contenus qui prescrivent appropriations et réceptions. Ces inscriptions-incitations (propriétés sociales objectivées dans la technique) commandent des ajustements pratiques et façonnent, à la longue, des manières d'agir, de penser ou de sentir, propriétés sociales incorporées dans les personnes. À l'évidence, certaines servent les processus de production, de circulation, de consommation et de satisfaction de besoins prescrits par la logique néolibérale, réattestant les structures de domination des sociétés capitalistes avancées. D'autres peuvent potentiellement conduire à un désalignement des nécessités de l'intégration marchande.

Prendre les usagers de l'informatique connectée comme des sujets socialement situés porteurs de capitaux différenciés plus ou moins volumineux et de dispositions singulières, c'est se donner les moyens de rendre compte de jonctions possibles entre positions de classe, dispositions sociales, sensibilités, modes d'appartenance au monde et environnements sociotechniques. Saisir l'intérêt d'un dispositif ou d'un contenu, lui imputer du sens, s'en accommoder, en assurer la conversion éventuelle en gains d'autonomie et en accomplissements de bien-être (DiMaggio & Hargittai 2002) sont des opérations qui s'inscrivent dans une matérialité numérique, mais dont l'ontologie sociale relève de rapports sociaux traduits en agencements techniques et en systèmes de dispositions qui en définissent le déploiement (Ragnedda 2017, van Dijk et al. 2014).

Une des manières possibles de mettre en regard usages du numérique et processus de socialisation est d'utiliser une perspective dispositionnaliste, laquelle suppose des logiques d'action largement non conscientes, des inclinations préreflexives. Elle n'évince pas la possibilité d'une intentionnalité consciente (disposition réflexive) susceptible de rentrer en concurrence avec certains penchants dispositionnels, mais ne relève pas seulement de motivations. Sous cet angle, le concept d'*habitus* désigne un ensemble de manières de penser, de se représenter, de sentir, de ressentir, d'agir, etc., qui, en étant le produit de déterminations sociales, permettent des improvisations réglées qui peuvent être créatives. Il s'agit de saisir les pratiques "au croisement des propriétés sociales des acteurs et des propriétés sociales des contextes dans lesquels ils inscrivent leurs actions" (Lahire 2012, 21). Cette matière sociale –dont la genèse est partiellement possible à situer et à reconstruire– a pour particularité d'être actualisable car incorporée et portée par le sujet. Elle tient aux compétences pratiques (capacités à répondre aux exigences d'une situation par la mobilisation volontaire d'un savoir et un savoir-faire spécifiques) et à des dispositions (inclinations à agir, croire, penser, sentir, etc.) qui, dans le cours de l'action, vont à la rencontre d'une autre matérialité, celle des objets, institutions, personnes dont l'informatique est aujourd'hui un des pans. Lahire (2002) décrit cette seconde forme de matérialité comme relevant de contraintes spécifiques (synchroniques) à chaque situation d'action où figurent des technologies de toutes sortes. Dans une perspective diachronique, aux trajectoires sociales se superposent des trajectoires d'usage qui y puisent leur raison d'être, mais peuvent aussi avoir, sur elles, quelque effet balistique. Les TNIC équipent les existences, leur donnent des moyens, mais elles peuvent aussi, par leur omniprésence, devenir des cadres dispositionnels et participer (sans omnipotence) au maintien, au renforcement ou à l'infléchissement des parcours biographiques. Pasquier (2018, 54 et suiv.) évoque

le cas d'une femme dont l'activité principale est de confectionner des bijoux, mais qui n'arrive pas à en vivre. Elle décide de s'intéresser aux médecines naturelles auxquelles elle s'acculture exclusivement par Internet et, finalement, se réinvente dans le métier de lithothérapeute. S'agit-il d'une reconversion professionnelle épanouissante, d'un accomplissement de soi, d'un développement de compétences ? Ce changement de cap recouvre-t-il un certain opportunisme conduisant à la vente de prestations approximatives via la construction de relations marchandes par l'appariement facilité d'une offre rare avec un public singulier peu éclairé.

Une partie de la littérature dédiée récente (Ragnedda & Ruiu 2020a et b) s'intéresse à montrer que des conditions sociales d'existence favorables et un volume conséquent de différents capitaux acquis hors ligne ne conduisent pas toujours à développer des répertoires d'usages permettant le maintien ou l'extension d'avantages sociaux, économiques ou culturels –insistant sur l'importance d'un capital numérique spécifique. Porter attention aux pratiques étendues et chevronnées qui n'équivalent pas nécessairement à des gains de bien-être, permet d'insister sur l'importance, non de compétences proprement numériques, mais des dispositions sociales qui cadrent leur production. Si la plupart des enquêtes s'intéressent aux débouchés positifs de l'usage de l'informatique connectée, certaines ont pointé les dommages parfois corrélés et qui ne se répartissent pas socialement de manière équivalente (Blank & Lutz 2018). Par ailleurs, l'attention pour la sociogenèse des pratiques numériques ne détourne pas de l'informatique connectée, comme dispositif sociométrique, qui décrit elle aussi un espace varié de socialisation à partir duquel peuvent se forger de nouvelles dispositions ou en redessinant d'anciennes et dont il faut évaluer la portée. Internet constitue un espace social à part entière, foisonnant, dont certains territoires peuvent être le siège de logiques de socialisation et, par là, pourvoyeurs de mises en disposition. Espace de déploiement de pratiques et d'inégalités sociales-numériques indexées à des penchants hérités, Internet est aussi une source à partir de laquelle s'incorporent des inclinaisons qui reconfigurent et complexifient le répertoire des dispositions préalablement acquises. L'approche dispositionnaliste a ainsi pour avantage de déplacer tout un pan de la littérature qui ne résonne qu'en termes de compétences et de savoir-faire et tend, par là même, à maintenir la saisie des inégalités davantage du côté du numérique que du social (des classes sociales) tout en évitant de considérer que les bénéfiques susceptibles d'être tirés de l'usage de l'informatique connectée puissent être réellement bridés.

Références bibliographiques

- BLANK G. & LUTZ C. 2018 “Benefits and harms from internet use: a differentiated analysis of Great Britain”, *New Media & Society*-20(2), 618-640
- BOLTANSKI L. & CHIAPPELLO E. 2002 “Inégaux face à la mobilité –entretien”, *Projet*-271, 97-105
- BOURDIEU P. 1979a *La distinction. Critique social du jugement*, Paris, Minuit
- BOURDIEU P. 1979b “Les trois états du capital culturel”, *Actes de la recherche en sciences sociales*-30, 3-6
- BOURDIEU P. 1997 *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil
- CARRETERO GOMEZ S. et al. 2017, *DigComp 2.1: The Digital Competence Framework for Citizens. With Eight Proficiency Levels and examples of Use*, Luxembourg, JRC Science Hub, <[https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC106281/web-digcomp2.1pdf\(online\).pdf](https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC106281/web-digcomp2.1pdf(online).pdf)>
- CLAYTON J. & MACDONALD S.J. 2013 “The limits of technology: Social class, occupation and digital inclusion in the city of Sunderland, England”, *Information, Communication & Society*-16(6), 945-966
- COMPAINE B.M. 2001 *The digital divide: Facing a crisis or creating a myth?*, Cambridge, MIT Press
- DIMAGGIO P. & BONIKOWSKI B. 2008 “Make money surfing the web? The impact of internet use on the earnings of US workers”, *American Sociological Review*-73(2), 227-250
- DIMAGGIO P. & HARGITTAI E. 2002 “From the ‘Digital Divide’ to ‘Digital Inequality’: Studying Internet use as penetration increases”, working paper, Princeton University Center for Arts and Cultural Policy Studies
- ERSTAD O. 2010 “Educating the digital generation”, *Nordic Journal of Digital Literacy*-1, 56-70
- FLUCKIGER C. 2007 *L'appropriation des TIC par les collégiens dans les sphères familiales et scolaires*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Cachan, ENS Cachan
- GILBERT M. 2010 “Theorizing digital and urban inequalities. Critical geographies of ‘race’, gender and technological capital”, *Information, Communication & Society*-13(7), 1000-1018
- GRANJON F. à paraître *Classes populaires et usages de l'informatique connectée. Des inégalités sociales-numériques*, Paris, Presses des Mines
- GRANJON F., LELONG B. & METZGER J.-L. dir. 2009 *Inégalités numériques. Clivages sociaux et modes d'appropriation des TIC*, Paris, Hermès/Lavoisier
- HARGITTAI E. 2008 “The Role of Expertise in Navigating Links of Influence”, in Tsui L. & Turow J. eds. *The Hyperlinked Society. Questioning Connections in the Digital Age*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 85-103
- HOSMAN L. et al. 2020 “Building online skills in off-line realities: The SolarSPELL Initiative (Solar Powered Educational Learning Library)”, *First Monday*-25(7), <<https://firstmonday.org/ojs/index.php/fm/article/download/10839/9559>>

- KARSENTI B. 1996 “Le piège de l'exclusion”, *Futur Antérieur*-35-36, <www.multipitudes.net/le-piege-de-l-exclusion/>
- LAHIRE B. 2002 *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan
- LAHIRE B. 2005 *L'invention de l'“illettrisme”*, Paris, La Découverte
- LAHIRE B. 2012 *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Seuil
- LITT E. 2013 “Measuring users's Internet skills: A review of past assessments and a look toward the future”, *New Media & Society*-15(4), 612-630
- NEVEU E. 2013 “Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? À propos de Catherine Hakim, Erotic capital, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital”, *Revue française de science politique*-3, 337-358
- O'KEEFFE M. 2009 “Remote control and influence: Technocultural capital as a species of cultural capital”, *Irish Journal of Sociology*-17(1), 38-55
- OLLIER-MALATERRE A. 2018 “La compétence numérique de gestion des frontières sur les réseaux sociaux numériques : un capital culturel technologique à la Bourdieu”, *Lien social et politiques*-81, 121-137
- OLLIER-MALATERRE A., JACOBS J.A. & ROTHBARD M.P. 2019 “Technology, Work and Family: Digital Cultural Capital and Boundary Management”, *Annual Review of Sociology*-45, 425-447
- PAINO M. & RENZULLI L.A. 2013 “Digital Dimension of Cultural Capital: The (In)Visible Advantages for Students Who Exhibit Computer Skill”, *Sociology of Education*-86(2), 124-138
- PARK S. 2017 *Digital capital*, Londres, Palgrave MacMillan
- PASQUIER D. 2018 *L'Internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Paris, Presses des Mines
- POWELL A. et al. 2010 “The Essential Internet: Digital exclusion in Low-Income American Communities”, *Policy & Internet*-2, 161-192
- RAGNEDDA M. 2017 *The Third Digital Divide. A Weberian Approach to Digital Inequalities*, Oxford, Routledge
- RAGNEDDA M. 2018 “Conceptualizing Digital Capital”, *Telematics and Informatics*, <www.researchgate.net/publication/328264547ConceptualizingDigitalCapital>
- RAGNEDDA M. & MUTSVAIRO B. eds. 2018 *Digital Inclusion. An International Comparative Analysis*, Lanham, Lexington Books
- RAGNEDDA M. & RUIU M.L. 2020a “Social capital and the three levels of digital divide”, in Ragnedda M. & Muschert G.W. eds. *Theorizing Digital Divides*, Londres, Routledge, 21-34
- RAGNEDDA M. & RUIU M.L. 2020b *Digital Capital: A Bourdieusian Perspective on the Digital Divide*, Melbourne, Emerald Publishing
- ROBERTS E. & TOWNSEND L. 2016 “The contribution of the Creative Economy to the Resilience of Rural Communities: Exploring Cultural and Digital Capital”, *Sociologia Ruralis*-56(2), 197-219
- ROBINSON L. 2009 “A taste for the Necessary: A Bourdieuan approach to digital inequality”, *Information, Communication & Society*-12(4), 488-507

- ROBINSON L. 2014 “Endowed, Entrepreneurial, and Empowered-Strivers: Doing a lot with a lot, doing a lot with a little”, *Information, Communication & Society*-17(5), 521-536
- STRAUBHAAR J., SPENCE J., TUFEKCI Z. & LENTZ R.G. 2012 “Digital inequity in the Austin technopolis. An Introduction”, in Straubhaar J., Spence J., Tufekci Z. & Lentz R.G. eds. *Inequity in the technopolis: Race, class, gender and the digital divide in Austin*, Austin, University of Texas, 1-32
- VAN DEURSEN A. 2010 *Internet Skills. Vital assets in an information society*, Enschede, Netherlands University of Twente
- VAN DEURSEN A. & HELSPER E. 2015 “The Third-Level Digital Divide: Who Benefits Most from Being Online?”, *Studies in Media and Communications*-10, 29-52
- VAN DEURSEN A., VAN DIJK J. & TEN KLOOSTER P.M. 2014 “Increasing inequalities in what we do online. A Longitudinal Cross-Sectional Analysis of Internet Activities among the Dutch Population (2010 to 2013) over Gender, Age, Education”, *Telematics and Informatics*-32(2), 259-272
- VAN DIJK J. 2005 *The deepening divide. Inequality in the information society*, Thousand Oaks, Sage
- VAN DIJK J. 2013 “A theory of the digital divide”, in Ragnedda M. & Muschert G.W. *The digital divide: The internet and social inequality in international perspective*, New York, Routledge, 28-51
- VAN DIJK J. & VAN DEURSEN A. 2014 *Digital skills. Unlocking the Information Society*, New York, Palgrave MacMillan
- VILLANUEVA-MANSILLA E., NAKANO T. & EVARISTO I. 2015 “From divides to capitals: An exploration of digital divides as expressions of social and cultural capital”, in Robinson L. et al. eds. *Digital distinctions and inequalities. Emerald studies in media and communications*, Bingley, Emerald Group Publishing Limited, 89-117
- WARSCHAUER M. 2003 *Technology and Social Inclusion: Rethinking the Digital Divide*, Cambridge, The MIT Press
- WITTE J.C. MANNON S.E. 2010 *The Internet and social inequalities*, New York, Routledge
- YATES S.J. & LOCKLEY E. 2018 “Social media and social class”, *American Behavioral Scientist*-62(9), 1291-1316
- ZILLIEN N. & HARGITTAI E. 2009 “Digital Distinction: Status-Specific Types of Internet Usage”, *Social Science Quarterly*-90(2), 274-291